

La Haye en Saint-Hilaire-des-Landes (Ille-et-Vilaine) : quelques réflexions supplémentaires

Introduction

Dans un article publié voici quelques années, nous avons retracé l'histoire de La Haye¹. En tant qu'ensemble seigneurial, ces édifices qui servirent de résidence à une famille dont on peut suivre l'histoire sur un peu plus de mille ans, posent un certain nombre de problèmes. Il est vraisemblable qu'un château se dressait auparavant sur un site voisin, le siège de la famille étant transféré sur le site actuel au cours du XIII^e siècle ou des premières décennies du XIV^e siècle. Il nous paraît probable, aussi, que les bâtiments du Moyen Age antérieurs à ceux que l'on voit aujourd'hui à La Haye aient été édifiés en bois, et qu'ils survécurent, du moins en partie, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Il semble que, du vivant de Henri de La Haye Saint-Hilaire, on ait commencé à remplacer ces édifices par des structures maçonnées. Henri mourut en 1622, sans que ses plans aient pu être menés à bien, mais il est probable que son fils Christophe continua l'œuvre engagée par son père. Anne de La Haye fit achever la chapelle en 1686. Le fait que, lors de ces périodes critiques de la reconstruction de la résidence, certains des chefs de cette famille aient accédé au rang de gouverneur de la ville de Fougères et aient établi leur résidence principale dans cette ville suffit à expliquer pourquoi le programme de reconstruction – à condition, bien sûr, qu'il s'agisse d'un véritable programme et non d'une série de reconstructions dues au hasard des fortunes – ne fut jamais achevé. Une mort prématurée était aussi un élément qui pouvait interrompre un programme de reconstruction. La disparition du gouvernement de Fougères réduisit aussi la fortune de la famille, à tel point qu'elle ne put poursuivre cette opération selon ses ambitions originelles. Dès le début du XVIII^e siècle, la famille avait perdu une large part de son ancienne

¹ G. MEIRION-JONES et M. JONES, «La Haye en Saint-Hilaire-des-Landes», *MSHAB*, 72 (1996), 499-518.

influence, ainsi peut-être qu'une partie non négligeable de ses ressources mobilières. La Révolution vint mettre un terme définitif à ces ambitions. Par la suite, l'histoire de la propriété se confond avec celle d'une famille – immensément fière de ses origines lointaines, du réseau que crée le cousinage, et de son rôle dans l'histoire de la région – qui veille à la conservation de son patrimoine architectural.

Les nouveaux documents d'archives

Les recherches que nous avons menées à la suite de notre publication de 1996 nous ont permis de mieux comprendre cet ensemble seigneurial. Une nouvel examen des architectures complète les documents d'archives étudiés ci-dessous. Ce sont ces derniers que nous allons commencer par examiner. Un certain nombre d'aveux, récemment retrouvés, viennent en effet jeter un éclairage entièrement nouveau sur les bâtiments et leur organisation.

Dès 1414, dans un aveu à la cour de Fougères, Léon, seigneur de La Haye, se donnait comme *homme de foy* du comte d'Alençon, seigneur de Fougères, et reconnaissait posséder

«le lieu, manoir, domaine, terres, héritages et appartenances d'icelui lieu nommé le lieu et domaine de la Haye comme il se poursuist tant en mesons, herbergements, terres arables [que] non arables, prez, bois, haies, landes, communes que autres sis en la paroisse de Saint Hillaire des Landes»,

ainsi que d'autres domaines, dont La Hutretière et des fermages à La Petite Lande, Saint-Marc-le-Blanc, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Sauveur-des-Landes, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, etc [...] ². Ainsi, au début du xv^e siècle, La Haye était, comme nous l'avons souligné dans notre article précédent, un domaine d'une certaine ancienneté et importance ³.

Un autre aveu fut rendu le 12 mars 1486 pour La Haye, Saint-Crespin et La Pichonnaye par «noble homme Guyon de la Haye, écuyer, seigneur de la Haye et de Saint-Crespin» et sa femme, à la cour de Fougères :

«et premier [...] ung lieu, mannoir, domaine, terres et appartenances d'icel comme il poursuist nommé et vulgaument appelé la Haye situé en la paroisse de Saint Hylaire des Landes contenant

² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1376. Sauf indication contraire, tous les renseignements donnés par les aveux successifs proviennent de cette importante liasse.

³ G. MEIRION-JONES et M. JONES, (1996), 499-518.

tant en boys de haulte fustaille, boys taillables, garainnes, prés, terres arables que aultres deux cens journalx de terre ou environ joignant par aucuns endroiz le chemin ablez de Saint Hylaire des Landes à Foulgeres [...]».

Les La Haye tenaient aussi Le Rocher Guy en Saint-Marc-le-Blanc ainsi que d'autres domaines. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que nous commençons à avoir une idée claire de la structure du château de La Haye. Le 9 mai 1540, un autre aveu et minu de Pierre de la Haye, écuyer, seigneur de La Haye, fut présenté au dauphin en tant que duc de Bretagne :

«Et premier, le lieu et dommaine de la Haye scitué en la parroisse de Saict Hillaire des Landes ou quel y a plussours maisons, boays de haulte fustaille, boays taillix, douves, estangs, viviers, garennnes, amplacement de coulumbier, praryes, jardins, vergers, terres arables, landes et galloiz, droictz d'enfeu et préémynances en l'église de Saint Hillaire des Landes, seinture et liziers armoyes de ses armes tant au dedans que dehors lad. église de chanceau, et ou quel lieu et dommaine sont contenues et comprinses deux mestairies nommés l'une La Hubaudiere et l'autre le Mottay [...] le tout ensemble contenant par fond troys cens journalx [...]».

S'y ajoutaient Champléon et ses 120 journaux, le moulin de Thourent à «Doumnaigne» (qui lui était échu dans la succession de son oncle, feu Monsieur Léon de La Haye), et Saint-Crespin, où il avait une maison, une chapelle et 220 journaux de terre.

Le 4 septembre 1553, dans un aveu, minu et dénombrement, Augustin de La Haye, seigneur de La Haye, de Saint-Crespin et de Champléon, fils et héritier de Pierre possédait :

«Et premier : le lieu et manoir de la Haye retenue et pourprins d'iceluy sytué en la parroesse de Saint Hillaire des Landes ouquel y a plusseurs mésons, scavoir la grant salle anxienne, chambres, caves, seliers, tourelles, estables à chevaulx et aultres, grange, four, fournil et aultre mesonnail, la court davant portaulx, le tout à closures de murailles, douffves et retencion d'eaulx des deux coustés et d'un bout, les jardins et grant bouays de haulte fustaille au devant entre joignans le verger anxien et verger neuff derriere lad. grant salle, le bouays de haulte fustaille nommé la landelle joignant o les dis vergers, la grant pré et les courttilz et vergiers de basse haye au joignant desd. manoir et jardins, l'estang et chaussée de Gué Herbert estant au bas de lad. pré, le bouays tailleix nommé le petit bouays, le tout enssemble en ung mesme pourprins et s'entrejoignant d'un en aultre, contenant le tout de ce que dessus par grant, comprins les fons desd. mésons, douffves, courts et estang, trante deux journalx de terre ou environ [...]».

L'aveu énumère d'autres propriétés, nous donnant, de la sorte, une idée de la taille considérable du domaine des La Haye. Y sont ainsi recensées la métairie du Motay, comprenant 67 journaux de terre rapportant 80 liv. par an, la métairie de La Habaudière, comprenant 60 journaux, d'un rapport annuel de 75 liv., le domaine de Saint-Crespin dans la paroisse de Saint-Médard, d'une taille de 87 journaux valant 100 liv. par an. Augustin de la Haye tenait aussi – en tant que juveigneur de la seigneurie de Saint-Brice [en Coglès] – de la cour du Rocher, la métairie de La Pichonnaye dans les paroisses de La Celle et Saint-Jean-en-Coglès, comprenant 77 journaux et demi de terre valant 75 liv. par an, et la métairie de Champléon en Saint-Sauveur-des-Landes, d'une taille de 103 journaux 70 perches, rapportant 105 liv. par an, ainsi que d'autres possessions de moindre importance⁴.

Reconnaissant un revenu annuel de 310 liv. lors d'une montre tenue en 1541, il est certain que le seigneur de La Haye était, au début des années 1550, titulaire d'un revenu supérieur aux 435 liv. que les données recensées ci-dessus permettent de lui attribuer. Cette somme le situait sans aucun doute dans les couches supérieures de la moyenne noblesse de Bretagne à la veille des guerres de Religion.

C'est un aveu du 25 janvier 1639 qui nous révèle la poursuite de l'ascension sociale de la famille et les transformations majeures apportées à la résidence depuis le début du *xvi*^e siècle. Ces mutations reflètent, à leur manière, les événements dramatiques qui avaient façonné l'histoire de la famille au cours des dangers des guerres de Religion (on trouvera le détail de ces événements dans notre article de 1996 : morts violentes, changements fréquents de propriétaires à l'intérieur de la famille, rôle éminent tenu par certains de ses membres dans les événements militaires et politiques se déroulant à Fougères et dans ses environs, puissant patronage de la couronne). D'une manière fort caractéristique, c'est encore à une mort prématurée – celle d'Henri de La Haye, que nous pensons être le bâtisseur de la plus grande partie du château actuel – que nous devons une description détaillée du site, présentée par André Barriz, sire du Boisgeoffroy, en tant que tuteur des enfants de feu Henri de La Haye :

«Au premier : la maison et chasteau seigneurial de la Haye Saint Hillaire, consistant en ung pavillon massonné et couvert d'ardoise servant a salle par abas, une tour quy sert d'escalier, salle par le hault, chambres au dessus avecq despanse, antichambre et cabinets, ung autre pavillon au proche de pareil massonnail et couverture servant à .escallier, avecq cabinets et chambres au-dessus,

⁴ Augustin de La Haye épousa Louise Le Sénéchal, mais mourut le dimanche des Rameaux de 1570, *ob.s.p.*, assassiné par un ligueur.

ung autre grand corps de logis de pareil massonnail et couverture servant à salle basse, une haulte salle au dessus et aux deux bouts sallettes ou cabinets, chambres et greniers au dessus, ung autre corps de logis basty des pavillon servant a boullangerye, chambre et grenier au dessus, ung autre logis auquel est basty ung pressoir massonné et couvert a sangles, autre logis massonné et couvert de tuille servante à escurye et fannerye au dessus avecq la masse d'ung colombier estant aussy au proche du pavillon quy sert à boullangerye, le tout desdits logis cerné d'une sainture de muraille avecq terrasse et douves garryes d'eau à l'entour de ladicte muraille avecq ung grand portail de pierre de taille auquel est ung pont attaché et dormant qui sert d'entré ausdits logis, ung autre portail de pierre de taille au proche du grand pavillon predict, auquel est attaché ung autre pont levis à servir d'entré dans le grand jardin dudit chasteau et au proche des dictes maisons, une grande prairie, au bas de laquelle est ung etang nommé l'estang de Guiherbert et au proche de ladicte préé vers soleil levant une grande piece de terre, tant en terre arab[al]e qu'en pasnaige en laquelle il y a ung autre estang au costé de ladicte piece vers le nord, une grande piece de terre plantée de plusieurs sortes de fruitiers au millieu de laquelle il y a ung jeu de mail, et au bout dudict verger une grande place vague appellée l'allée de Basse Haye, et au proche tant dudict jardin que de ladicte allée est la grande court appellée la basse court dudict logis, au costé de laquelle vers le nord est ferméé d'ung grand-banq de muraille, et au bout vers le soleil levant, et au costé vers soleil couchant desdits logis une grande piece de terre plantée en rabines de chastaigners avecq ledict grand jardin et les bas jardins de la pepiniere au proche les bois taillis nommés les Maurochers avecq les bois de haute fustaye quy conduisent depuis le bourg dudict Saint Hillaire jusques aux villages de la Boiere avecq les garennes et levées dedans lesdicts bois de Maurochers, contenant par grand le tout ensemble deux cents journaux de terre ou environ compris les landes quy en dependant».

Cette description figure, presque *verbatim*, dans un minu daté du 2 mai 1700, donné à la mort d'Anne de La Haye Saint-Hilaire, le seul ajout d'importance étant la mention d'une nouvelle extension du domaine, «le Verger Neuf plantée d'arbres à cidre» s'étendant à proximité des «rabines de chasteigniers» qui croissaient déjà en 1639 à l'est de l'ensemble⁵.

⁵ Un dernier aveu, conservé dans Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1371, du 1^{er} juin 1712, après la mort de Basille de La Haye Saint-Hilaire, héritier d'Anne de La Haye, qui finit par succomber en 1711 aux blessures reçues lors de la bataille de Malplaquet (1709), est très bref et formel.

Dans quelle mesure ces descriptions, se faisant à chaque aveu plus précises, s'accordent-elles avec ce qu'on peut voir sur le terrain ? En montrant l'importance de ces nouveaux documents écrits, il est sans doute utile de revenir sur l'un des problèmes les plus épineux qu'avait soulevés notre précédent article.

Les bâtiments antérieurs et la tour

Les deux premiers aveux, récemment découverts et cités dans ce qui précède, ne nous offrent pas grand-chose que nous ne sachions déjà ou qui puisse être confirmé par la recherche de terrain. Les documents de 1414 et de 1486 nous montrent ainsi qu'un manoir – celui de La Haye – avec ses «maisons, hébergements», terres arables et non-labourables, ses «prairies, haies et landes» existait dans la paroisse de Saint-Hilaire. Il y a là tous les attributs qu'on peut s'attendre à rencontrer dans un «manoir» breton, mais aucun renseignement précis sur les bâtiments eux-mêmes ne nous est donné. Les documents de 1540, 1553 et 1639 sont heureusement plus riches. En 1540, nous apprenons ainsi que, outre les éléments constitutifs recensés ci-dessus, le domaine comprend aussi des viviers, des garennes, un colombier, des prairies, des jardins et des vergers. C'est néanmoins l'aveu de 1553 qui nous livre le plus de renseignements sur les bâtiments. Il y est fait référence à plusieurs maisons, une grande salle ancienne, des chambres, caves, celliers, tourelles, étables à chevaux et autres étables, une grange, un four et un fournil. Tous ces éléments étaient enfermés dans une enceinte protégée par des douves. Au-delà de ces défenses s'étendaient les «jardins, grands bois à haute futaie», les «vergers, ancien et neuf» (ce dernier se trouvant derrière la grande salle), les étangs et la chaussée.

Le renseignement le plus remarquable que nous apporte ce document de 1553 est la première référence que nous connaissons à la grande salle ancienne qui se dressait à cette époque sur le site de La Haye, cette structure étant associée à des chambres et des celliers et munie d'au moins deux tourelles (le terme étant donné au pluriel dans le document). En 1639, l'image qui nous est offerte du domaine est très différente, bien qu'elle continue à refléter l'ascension sociale de la famille, comme nous l'avons souligné ci-dessus. La résidence avait alors subi des transformations majeures, et il est question d'un «pavillon» de pierres appareillées, recouvert d'ardoises et, ce qui est important, servant de salle à son rez-de-chaussée. Au premier étage se trouvait une autre salle, à laquelle on accédait par une tourelle d'escalier, des chambres occupant les étages supérieurs. Ce bâtiment ne peut être que le pavillon d'angle que nous avons identifié dans l'article précédent⁶. A côté, se trouvait un second «pavillon», muni de

⁶ MEIRION-JONES et JONES, 1996, p. 511, fig. 5, et p. 513, fig. 6.

chambres et de cabinets, dont le rez-de-chaussée servait aussi de salle basse. On peut enfin identifier un autre corps de logis. Ces trois structures correspondent presque certainement au groupe qui se voit encore à La Haye et que nous avons décrit et illustré dans notre article de 1996⁷. L'organisation des bâtiments et des structures internes correspond ici aux notions que le XVII^e siècle se faisait du confort et de l'hygiène, mais nous avons là, pour l'essentiel, des appartements privés. Bien que le document de 1639 fasse état de l'existence de pièces servant de salles au rez-de-chaussée, il est certain que celles-ci n'étaient que l'ombre de la salle basse ancienne dont il est question dans l'aveu de 1553. A cette époque La Haye avait déjà changé, dans sa forme et ses structures. Au XVII^e siècle ce n'était plus un château du Moyen Age, mais un véritable logis de la Renaissance, résultat de plusieurs opérations de construction. Par conséquent, la place donnée aux appartements privés dans cette demeure avait presque entièrement réduit à néant la fonction publique qu'assuraient auparavant les résidences seigneuriales. Cette résidence du XVII^e siècle est celle dont nous avons attribué la construction à Henri de La Haye Saint-Hilaire, qui mourut en 1622. La chapelle, qui équilibre l'ensemble architectural dans l'angle nord-est de l'enclos fut, comme nous l'avons déjà noté, achevée par Anne de La Haye Saint-Hilaire en 1686⁸.

L'aveu de 1553, outre les bâtiments précités, nous donne certains détails sur l'enclos. Il y est question de toitures de tuiles et de sangles («essengles», «essauls» ou «bardeaux»), c'est-à-dire de petites ardoises de bois qu'on utilisait autrefois très couramment sur les Marches de la Bretagne pour confectionner les toitures. Un colombier, à proximité du pavillon, servait de boulangerie ! L'accès à l'enclos se faisait par un grand portail de pierre de taille, une seconde entrée se trouvant près du grand pavillon. La demeure était donc pourvue de deux entrées monumentales, chacune pourvue d'un pont-levis. La première était sans aucun doute celle que nous avons déjà présentée et qui permettait au visiteur d'entrer dans la cour par le côté oriental⁹. La seconde était peut-être celle située sur le côté sud, menant à l'étang et aux anciens vergers¹⁰, à proximité du pavillon. Ce document comprend bien d'autres détails du plus haut intérêt et nous permet de nous former une image plus claire de cet ensemble et de ses jardins et bois environnants au milieu du XVII^e siècle. Mais ceci n'est pas, il faut bien l'avouer, notre préoccupation essentielle ici. Nous chercherons plutôt à mieux comprendre l'architecture de la curieuse tour qui se dresse aujourd'hui seule au milieu de la cour.

⁷ *Ibid.*, fig. 5, p. 511.

⁸ *Ibid.*, p. 516.

⁹ *Ibid.*, fig. 3, p. 510.

¹⁰ *Ibid.*, fig. 7, p. 513.

La tourelle : étude archéologique

Dans notre article précédent, nous avons attiré l'attention du lecteur sur le fait que cette tour ne figure pas sur le cadastre de 1833. Nous avons suggéré qu'il s'agissait peut-être d'une folie, dont les pierres auraient été transportées d'un autre lieu et remontées ici. Les examens supplémentaires auxquels nous nous sommes livrés nous ont montré que cette tour était, de façon indiscutable, un vestige d'un château antérieur. Sa structure, sa forme et sa fonction soulèvent toutefois un certain nombre de problèmes. Cette structure ayant été préservée, alors que le corps de logis auquel elle appartenait était détruit, il paraît vraisemblable qu'on l'ait conservée comme souvenir de l'ancien château. Dans ce sens, il s'agit bien d'une folie, sans fonction clairement identifiable. Cette tour témoigne aussi de la vérité de l'adage qui veut qu'on ne puisse lire sur une carte ce qu'elle ne montre pas, mais que seul soit fiable ce qui y est reporté. Le cartographe responsable du tracé de l'ancien cadastre de 1833 est, en ce sens, coupable d'une grave omission.

Un examen approfondi de la tour nous a permis de faire de nouvelles observations, dont certaines apparaîtront clairement sur les illustrations accompagnant cet article (fig. 1-4). La structure s'amincit de manière fort élégante vers son sommet, où les murs n'ont plus que 60 cm environ d'épaisseur. La base, d'un diamètre d'un peu plus de 5 m, montre un fruit prononcé, de 10 cm environ. Le plan au sol n'est pas parfaitement circulaire du côté extérieur et, à l'arrière (côté ouest), la maçonnerie a été reprise aux endroits où venait vraisemblablement s'attacher la façade d'un bâtiment antérieur. Ces indications fournies par la maçonnerie ne sont pas toujours facilement visibles et leur observation dépend beaucoup de la

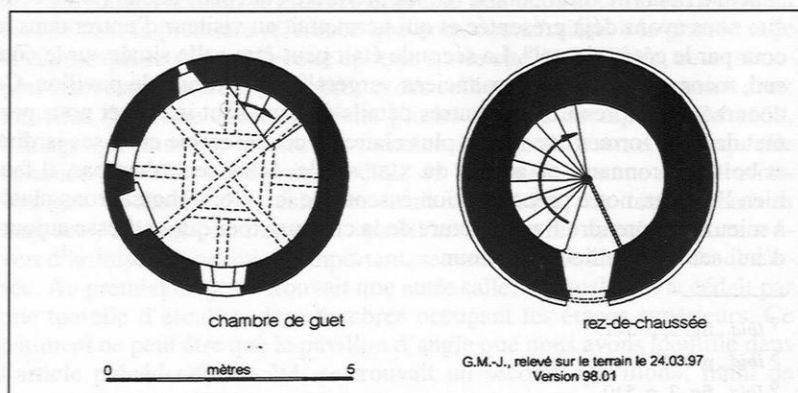


Figure 1 : Plans de la tour

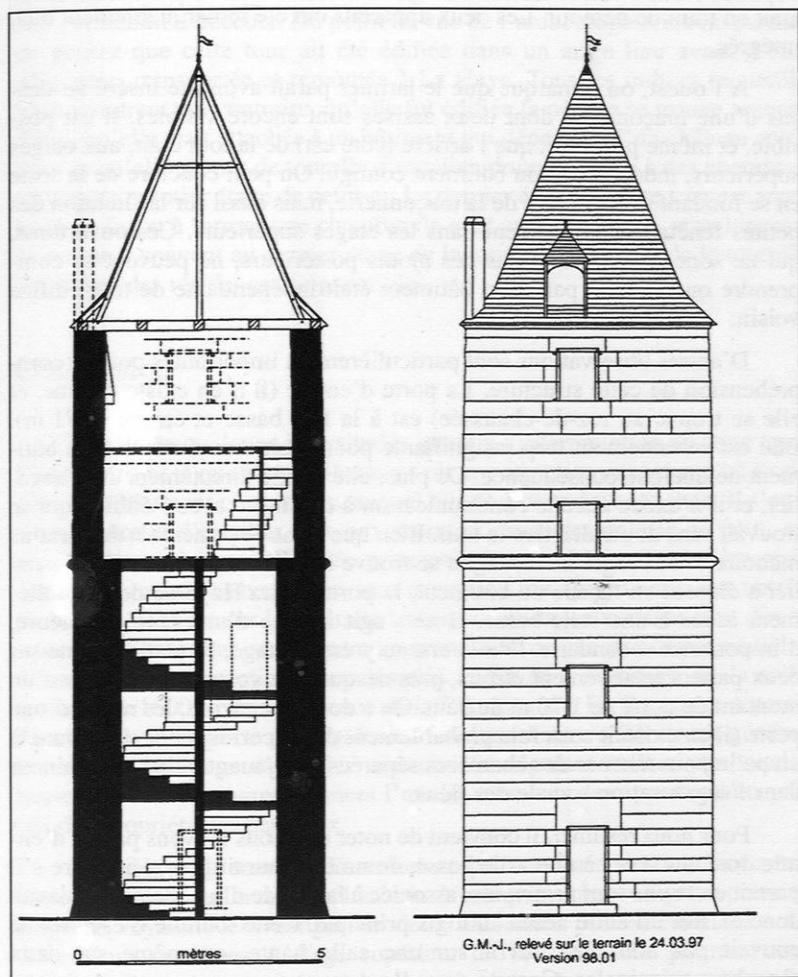


Figure 2 : La tour : élévation de la façade et coupe verticale

qualité de la lumière. Dans une région où la pierre à bâtir est d'excellente qualité, les maçons devaient avoir accès à un affleurement semblable à celui d'où avait été retirée la pierre ayant servi à la construction du premier ensemble maçonné, ou purent réutiliser des pierres des bâtiments qu'on était en train de démolir. Les deux appareils ont été remarquablement bien intégrés.

A l'ouest, on remarque que le larmier paraît avoir été inséré au-dessus d'une maçonnerie dont deux assises sont encore visibles. Il est possible, et même probable, que l'arrière (côté est) de la tour était, aux étages supérieurs, indépendant du bâtiment contigu. On peut conclure de la sorte en se fondant sur la nature de la maçonnerie, mais aussi sur la situation des petites fenêtres qui s'ouvrent dans les étages supérieurs. Ces ouvertures, qui ne sont certainement pas des ajouts postérieurs, ne peuvent se comprendre que si cette partie du bâtiment était indépendante de tout édifice voisin.

D'autres observations sont particulièrement importantes pour la compréhension de cette structure. La porte d'entrée (il n'en existe qu'une, et elle se trouve au rez-de-chaussée) est à la fois basse et étroite (0,71 m). Elle est certainement trop insignifiante pour avoir donné accès à un bâtiment de quelque conséquence. De plus, elle donne directement sur l'escalier, et il n'existe aucune communication à ce niveau avec l'édifice qui se trouvait sans doute derrière la tour. Bien que l'entrée principale de certains manoirs et châteaux de Bretagne se trouve bien dans une tourelle d'escalier s'élevant en façade du bâtiment, la porte de La Haye ne donne nullement accès à une salle basse. Il ne s'agit ici que d'une entrée mineure, d'importance secondaire. D'ailleurs, au premier étage, l'escalier donne sur deux paliers relativement étroits, près desquels se voient les vestiges d'un montant de porte de 1,70 m de haut. On a donc, ici encore, les restes d'une porte (il en existait autrefois probablement deux, correspondant chacune à un palier, ouvrant sur des chambres séparées), ne jouant qu'un rôle mineur dans l'organisation sociale des lieux.

Pour nous résumer, il convient de noter que nous n'avons pas ici d'entrée donnant accès à une salle basse, comme on aurait pu s'y attendre s'il y avait eu là une tour principale, associée à la façade d'un château. Il devait donc exister un autre accès au logis principal. Cette tourelle d'escalier ne pouvait pas non plus ouvrir sur une salle haute, ou même sur deux chambres principales. Comme nous l'ont montré nos prospections de terrain, la plupart des manoirs bretons – et même les plus humbles – sont pourvus d'accès plus imposants à leurs chambres situées au premier étage. Il est donc possible que cette tour n'ait servi qu'à donner accès à des chambres de rang modeste. Ceci étant dit, cette tour est une structure de très belle tenue, la maçonnerie qui la compose étant d'excellente qualité. Le lichen qui recouvre la pierre interdit de distinguer avec précision les

changements d'appareil sur la face arrière (à l'est), mais il est vraisemblable qu'environ un tiers de cette muraille ait été reprise jusqu'au niveau du cordon, ce qui correspond aux points de départ du mur latéral de façade du bâtiment auquel la tour était à l'origine attachée et aux chambres duquel elle permettait d'accéder. Du point de vue de l'archéologie, rien ne permet de penser que cette tour ait été édifée dans un autre lieu avant d'être démontée, transportée et remontée à La Haye. Tous les indices recueillis nous montrent, au contraire, qu'elle fut édifée là où elle se trouve aujourd'hui, qu'elle était attachée à un bâtiment qui dépendait d'un château antérieur et qu'elle servait de tourelle d'escalier, donnant accès à des chambres situées au premier étage de celui-ci. Le dernier étage de cette tour est aménagé de façon à former une chambre de guet avec cheminée, structure qui se retrouve souvent au dernier étage de la tour principale ou de la tourelle d'escalier des résidences seigneuriales.

Conclusion

Il subsiste quelques incertitudes quant à l'interprétation de cette tour. Nous avons noté que l'archéologie y voit une structure appartenant à l'origine à un bâtiment plus ancien, auquel elle était autrefois attachée. Il s'agit d'une tourelle d'escalier, aux ouvertures si modestes qu'elle ne peut, en aucun cas, avoir servi d'entrée principale à un château. Toutes les résidences seigneuriales bretonnes, sans exception, sont pourvues d'une entrée principale donnant sur l'extrémité inférieure d'une salle basse, soit directement de l'extérieur, soit, dans un petit nombre de cas, par l'intermédiaire d'une tourelle d'escalier, et ce jusqu'à la fin de l'évolution de la salle basse, vers 1600, sous l'influence de la Renaissance. En Bretagne, à partir du XVII^e siècle, la porte principale des résidences neuves s'ouvrait généralement sur une cage d'escalier, une cloison séparant celle-ci de la salle basse, qui devint progressivement l'un des éléments des appartements privés des propriétaires des lieux.

A La Haye, la tourelle d'escalier ne permet d'accéder à aucun autre bâtiment au niveau du rez-de-chaussée. Nous avons observé qu'au premier étage se voyaient les vestiges de deux anciennes portes, elles aussi de dimensions modestes. L'étage supérieur de la tour abrite pourtant une chambre de guet, structure qu'on pourrait s'attendre à rencontrer dans la tourelle d'escalier principale d'une résidence seigneuriale. L'aveu de 1553 apporte peut-être une solution à ce problème. A cette date existaient en effet une ancienne salle basse et des chambres, et le texte ne fait aucune référence à une salle haute. En l'absence d'autres indices, il nous paraît donc probable qu'au milieu du XVI^e siècle la résidence n'ait comporté qu'une salle basse – peut-être à charpente apparente – avec des chambres



Figure 3 : La tour : élévation sud
(cliché Gwyn Meirion-Jones)

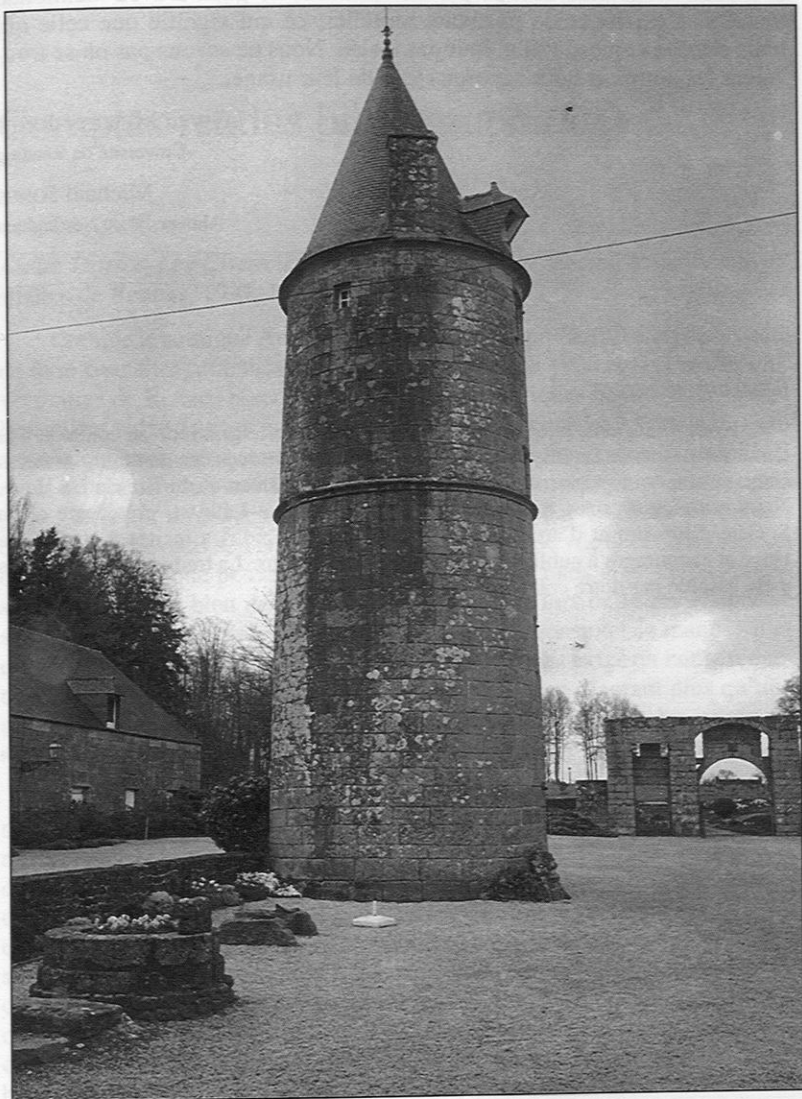


Figure 4 : La tour : élévation nord-ouest
(cliché Gwyn Meirion-Jones)

adjacentes, auxquelles on accédait par la tourelle d'escalier latérale, dont le dernier étage était occupé par une chambre de guet. L'aveu mentionne toutefois l'existence de plusieurs tourelles, ce qui signifie que celle qui nous occupe aujourd'hui n'était pas isolée. Nous ne savons pas où se trouvaient les autres et nous ignorons tout de leur usage.

Gwyn MEIRION-JONES
Université de Reading

Michael JONES
Université de Nottingham

REMERCIEMENTS

Nous voudrions, une nouvelle fois, dire toute notre gratitude au comte et à la comtesse Lionel de La Haye Saint-Hilaire, qui nous ont reçus en de multiples occasions et nous ont permis de continuer l'étude du château et du site de La Haye. Nous remercions aussi très vivement Mme Catherine Laurent, présidente de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui nous a incités à étudier La Haye et encouragés à publier les résultats de nos travaux. La traduction de l'anglais a été assurée par notre collègue et ami Patrick Galliou.